

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Augmentation de l'AAH et mise en place d'un seuil plancher Question écrite n° 7606

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap sur l'augmentation de l'allocation adultes handicapés (AAH) et l'instauration d'un seuil plancher de maintien partiel pour les allocataires exerçant une activité professionnelle. De nombreuses associations de défense des droits des personnes en situation de handicap alertent sur la faible attractivité de l'emploi, dès lors que les revenus d'activité conduisent à une perte quasi intégrale de l'AAH. Ce mécanisme désincitatif constitue un frein majeur à l'insertion professionnelle, alors même que l'inclusion est un pilier de la politique publique du handicap. Afin de favoriser l'activité professionnelle sans pénaliser les bénéficiaires de l'AAH, la mise en place d'un seuil plancher de maintien partiel de l'allocation, même en cas de revenus modestes, apparaît indispensable. Une telle mesure permettrait de garantir une sécurité de revenu tout en encourageant l'autonomie économique. Aussi, il interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour revaloriser l'AAH et instaurer un seuil plancher de maintien, dans une logique d'incitation au travail et d'inclusion durable.

Données clés

Auteur : M. Mathieu Lefèvre

Circonscription: Val-de-Marne (5e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7606 Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : <u>Autonomie et handicap</u>
Ministère attributaire : Autonomie et handicap

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 juin 2025, page 5026